

Présidence : Pays-Bas

488ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 18 décembre 2003

Ouverture : 10 heures
Clôture : 12 h 40
2. Présidence : M. J. de Visser
Mme R. Bus
3. Sujets examinés — Déclarations — Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES
 - a) *Situation des droits de l'homme au Turkménistan* : Italie-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion, à savoir Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, ainsi que les pays associés, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1476/03), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1482/03), Suisse, Turkménistan, Présidence
 - b) *Régime des visas entre la Fédération de Russie et la République autonome d'Adjarie (Géorgie)* : Géorgie, Italie-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion, à savoir Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, ainsi que les pays associés, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1477/03), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1484/03), Fédération de Russie, Présidence
 - c) *Assistance électorale à la Géorgie* : Turquie (PC.DEL/1475/03), Japon (partenaire pour la coopération), Secrétaire général (SEC.GAL/228/03 Restr.)
 - d) *Aide alimentaire à la Géorgie* : Turquie (PC.DEL/1475/03)
 - e) *Accord sur l'appui mutuel des minorités nationales dans le domaine de l'éducation et de la culture, conclu entre la Hongrie et la Slovaquie,*

le 12 décembre 2003 : Slovaquie (PC.DEL/1481/03 Restr.), Hongrie (PC.DEL/1483/03), Italie-Union européenne (PC.DEL/1480/03), Roumanie

- f) *Situation des vétérans de la Deuxième guerre mondiale en Lettonie* :
Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN CROATIE

Chef de la Mission de l'OSCE en Croatie (PC.FR/38/03 Restr.), Chef de la délégation de la Commission européenne en Croatie, Italie-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion, à savoir Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie, ainsi que les pays associés, à savoir la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1479/03), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1486/03), Fédération de Russie, Serbie-Monténégro, Croatie (PC.DEL/1472/03), Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : BUREAU DE L'OSCE A BAKOU

Chef du Bureau de l'OSCE à Bakou (PC.FR/39/03 Restr.), Italie-Union européenne (les pays candidats à l'adhésion, à savoir Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, ainsi que les pays associés, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1478/03), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1485/03), Fédération de Russie, Suisse (PC.DEL/1473/03), Turquie, Norvège, Azerbaïdjan, Présidence

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA CONFERENCE OSCE-JAPON
2004 SUR LA RECHERCHE DE MOYENS DE
PREVENIR LES CONFLITS DANS LA NOUVELLE
SITUATION DE SECURITE — MECANISMES
EUROPEENS DE SECURITE ET SECURITE EN
ASIE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 577 (PC.DEC/577) sur la Conférence OSCE—Japon 2004 sur la recherche de moyens de prévenir les conflits dans la nouvelle situation de sécurité — Mécanismes européens de sécurité et sécurité en Asie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Japon (partenaire pour la coopération), Portugal (Président du Groupe de contact avec les partenaires pour la coopération en Asie)

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE EN CROATIE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 578 (PC.DEC/578) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Croatie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU CENTRE DE L'OSCE A ALMATY

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 579 (PC.DEC/579) sur la prorogation du mandat du Centre de l'OSCE à Almaty ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU CENTRE DE L'OSCE A DOUCHANBE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 580 (PC.DEC/580) sur la prorogation du mandat du Centre de l'OSCE à Douchanbé ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 8 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE
EN UKRAINE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 581 (PC.DEC/581) sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 9 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE CONTROLE DE L'OSCE A
SKOPJE CHARGÉE D'ÉVITER LE
DEBORDEMENT DU CONFLIT

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 582 (PC.DEC/582) sur la prorogation du mandat de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 10 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE EN
BOSNIE-HERZEGOVINE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 583 (PC.DEC/583) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.

Point 11 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 584 (PC.DEC/584) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE au Kosovo ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Serbie-Monténégro (déclaration interprétative, voir pièce complémentaire à la décision)

Point 12 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN SERBIE-MONTENEGRO

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 585 (PC.DEC/585) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 13 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE L'OPERATION D'OBSERVATION DES FRONTIERES PAR LA MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 586 (PC.DEC/586) sur la prorogation du mandat de l'opération d'observation des frontières par la Mission de l'OSCE en Géorgie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 14 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU CENTRE DE L'OSCE A BICHKEK

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 587 (PC.DEC/587) sur la prorogation du mandat du Centre de l'OSCE à Bichkek ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 15 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU BUREAU DE L'OSCE A MINSK

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté, sous réserve d'une procédure d'approbation tacite prenant fin le mercredi 24 décembre 2003, à 9 heures, la décision sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Minsk ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 16 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE MANDAT DE LA PRESENCE
DE L'OSCE EN ALBANIE

Présidence

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 588 (PC.DEC/588) sur le mandat de la Présence de l'OSCE en Albanie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 17 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT
EN EXERCICE

Annonce de la distribution d'un rapport écrit sur les activités du Président en exercice : Présidence

Point 18 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Centre de recherches sur l'OSCE, Université de Hambourg* : Secrétaire général (SEC.GAL/228/03 Restr.)
- b) *Coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale* : Secrétaire général

Point 19 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Présidence
- b) *Publication du Bureau du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias* : Présidence
- c) *Transfert de la Présidence* : Présidence, Bulgarie

4. Prochaine séance :

Vendredi 19 décembre 2003 à 15 heures, Neuer Saal